



FORHOM

• PRÉVENTION SÉCURITÉ •

FORMATION | CONSEIL | ASSISTANCE TECHNIQUE

HABILITATION ELECTRIQUE PERSONNEL NON ELECTRICIEN

H0V B0 – EXECUTANT ou CHARGÉ DE CHANTIER (selon la NF C18 510)

Formation initiale ou recyclage

Durée :

- ✓ **Exécutant : 1 jour soit 7 heures (théorie – pratique – test)**
- ✓ **Chargé de chantier : 1.5 jours soit 10h50 (théorie – pratique – test)**

Objectifs de la formation :

- *Eviter les dangers liés au courant électrique*
- *Connaître les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques sous tension, dans les meilleures conditions*

Pré-Requis

- *Aucune connaissance de base en électricité*
- *Lire et comprendre le français*

Moyens pédagogiques

- *Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels*
- *Apports théoriques à l'aide d'un vidéoprojecteur*
- *Pratique à l'aide de matériel pédagogique adapté*
- *Test final d'évaluation des connaissances théorique et pratique*

PROGRAMME DE LA FORMATION THEORIQUES ET PRATIQUE

Dans le cadre de la norme NF C 18510, les thèmes abordés durant la formation Habilitation électrique H0V – B0 Exécutant ou chargé de chantier sont les suivants :

1. NOTIONS GENERALES D'ELECTRICITE

- La définition de l'électricité
- Les unités électriques (volt, Ampère, watt)
- Les points de mesure

2. LES RISQUES LIES AU COURANT ELECTRIQUE

- Les dangers du courant électrique
- Les accidents d'origine électrique
- Les statistiques des accidents du travail d'origine électrique

- Les effets du courant électrique : sur le corps humain, les effets immédiats, secondaires et physiologiques.

3. LES TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE

- Les domaines de tension, les opérations, les différentes zones à risque



FORHOM

• PRÉVENTION SÉCURITÉ •

FORMATION | CONSEIL | ASSISTANCE TECHNIQUE

- Les domaines
l'habilitation

d'utilisateurs de
électrique

4. L'HABILITATION ELECTRIQUE

- Définitions de l'habilitation et son attribution
- Les différents niveaux d'habilitation
- Les conditions requises

5. MODULE PRATIQUE

- Formation théorique incluant une mise en situation pratique
- Des durées de pratique supplémentaires pouvant être proposés selon l'activité, la complexité et diversité des tâches à accomplir dans l'entreprise

6. TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

- Evaluation des acquis théorique et pratique par un formateur spécialisé

7. DOCUMENTS DELIVRÉS SI RÉUSSITE A L'EXAMEN

- Un avis, un titre prérédigé et une attestation de réussite sont adressés à l'employeur dont la durée de validité recommandée selon la NF C 18510 est de 3 ans.



FORHOM

71 rue Henri Gautier

44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Tél. : 02.40.22.15.22 – accueil@forhom-prevention.fr